AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
Nancy Grands Territoires

France Rénov' – Le service public pour mieux rénover mon habitat

Solaire thermique

ALEC - MAJ : 28 NOVEMBRE 2023

- Raison sociale de l'entreprise (nom)
- Adresse de l'entreprise
- Coordonnées (tél. et mail) de l'entreprise
- Activité de l'entreprise
- SIRET / SIREN
- Mention RCS suivie du nom de la ville où se situe le greffe de l'immatriculation
- Lieu du siège social
- Si c'est une société, sa nature et le montant de son capital
- Certification(s) RGE / Qualifications et domaines (Qualibat, Qualit'EnR ou équivalent)

- Nom et prénom ou raison sociale du client
- Adresse du client
- Lieu d'exécution des travaux

- Mention « devis » et sa référence
- Date de rédaction du devis
- Date de visite pour établissement du devis
- Date de début des travaux

Installation de capteurs solaires thermiques : Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) ou Système Solaire Combiné (SSC)	Prix unitaire	Quantité	Prix HT	TVA
Travaux de performance énergétique Pour les équipements produisant du chauffage (SSC) : remplacement d'une chaudière (gaz, fioul, charbon) autre qu'à condensation (marque et modèle) par un système solaire combiné (SSC) Installation de capteurs solaires thermiques ou hybrides (mixtes) : • Types (plan ou à tubes, circulation liquide ou à air), • Marque et modèle, • Nature du fluide circulant dans les capteurs (eau, eau glycolée, air) • Surface (m²) ≥ 2 m² pour du CESI et ≥ 6 m² pour du SSC (≥ 8 m² pour Maprimerénov'), • Pour CESI : ballon Eau Chaude Sanitaire : classe et volume (L), • Pour SSC : ballon tampon : classe et volume (L) ; ≥ 300 L pour SSC (≥ 400 L pour Maprimerénov'), • Certification CSTBat ou Solar Keymark selon normes NF EN 12 975-1+A1 et NF EN ISO 9806 ou toute autre méthode équivalente • Productivité (W/m²), • Efficacité énergétique saisonnière pour les équipements produisant du chauffage (≥ 82 % si ESS de l'appoint < 82% / ESS ≥ 90 % si ESS de l'appoint < 90% / ≥ 98 % si ESS de l'appoint ≥ 90%) • Efficacité énergétique saisonnière pour les équipements produisant de l'eau chaude sanitaire ≥ 36 % si appoint électrique ou ≥ 95 % si autre appoint si le profil de soutirage est de classe M ≥ 37 % si appoint électrique ou ≥ 100 % si autre appoint si le profil de soutirage est de classe L ≥ 38 % si appoint électrique ou ≥ 110 % si autre appoint si le profil de soutirage est de classe XL ≥ 40 % si appoint électrique ou ≥ 120 % si autre appoint si le profil de soutirage est de classe XXL	Fourniture	Forfait		5,5
Calorifugeage des conduites d'eau chaude : classe isolant > 3 selon norme NF EN 12828.	Fourniture et pose	Mètres linéaires		
Installation d'appareils de régulation et de programmation.	Fourniture	Nombre		
Installation de compteurs individuels et répartiteurs de frais de chauffage.	Fourniture	Nombre		
Main d'œuvre	Pose	Heures / forfait		
Travaux induits par les travaux de performance énergétique (à détailler et lister) Exemples : déplacement, installation, échafaudage, nacelle, dépose et mise en décharge des ouvrages remplacés, génie civil liés à l'installation de l'équipement (carottage et socle), adaptation divers de l'existant (local, toiture, plomberie, alimentation, électricité, émetteurs de chaleur), modifications toiture et réseaux d'électricité et de plomberie, installation d'un ballon tampon, raccordements, vidange, désembouage, équilibrage, plâtrerie et peinture de remise en état (dégradation), VMC, entretien, vérification et réparation.	Fourniture et pose	Forfait Heures Mètres linéaires M²		5,5
Autres travaux (non liés à la performance énergétique) Exemples : création ou installation d'un vase d'expansion, d'un pot à boue, d'un filtre anticalcaire, mise en décharge des matériaux de calorifugeage et des systèmes de régulation, certificats divers, plomberie diverse et/ou autres travaux non liés à la performance énergétique.	Fourniture et pose	Forfait Mètres linéaires M²		10

Date de validité de l'offre (3 mois à compter de l'établissement du présent devis)

Délai d'intervention (7 jours minimum après la signature du devis)

En orange : mentions obligatoires pour l'obtention des aides financières

Total HT
Le ou les taux de TVA
Somme à payer TTC

Conditions de paiement :
30% d'acompte à la commande, 60% au prorata de l'avancement du chantier, 10% à l'achèvement des travaux.

Lieu, date et signature du client
+ mention « devis reçu avant l'exécution des travaux, lu et accepté »
+ mention optionnelle « Reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales figurant au verso/ci-jointes ».

Lieu, date et signature de l'entreprise
+ mention « lu et approuvé »

IMPORTANT : Ce document a été établi selon nos analyses et interprétations des Bulletins Officiels sur les taux de TVA réduits et les travaux induits. Ce document est informatif et n'a donc aucune valeur juridique et réglementaire. Pour aller plus loin, il convient de se renseigner auprès de l'administration fiscale. Sources : BOI-TVA-LIQ-30-20-90-20-20140929 ; BOI-TVA-IMM-10-10-10-20-20140929 ; BOI-TVA-LIQ-30-20-90-30-20140919.

L'assurance Professionnelle / Le nom et adresse de l'assureur / Couverture géographique du client / Forme juridique – Capital social – Numéro d'immatriculation – TVA intracommunautaire Coordonnées et modalités de recours à un médiateur de la consommation (pour les clients particuliers).

10 Promenade Émilie du Châtelet 54000 NANCY - 03.83.37.25.87 - info@alec-nancy.fr

Avec le soutien de climaxion – La Région Grand Est – Meurthe-et-Moselle – métropole GrandNancy – Seille Grand Couronné – Sel & Vermois – Val de Lorraine